



« Lorsque l'Etat est actionnaire dans une entreprise, c'est non seulement son droit d'intervenir mais c'est surtout son devoir pour sauvegarder l'emploi. »

Cette phrase là n'est pas de la CGT mais du Président de la République lors de son allocution surmédiatisée concernant Renault en 2010 où l'Etat a encore 15 % des parts du capital dans l'entreprise.

Position étendue à toutes les entreprises où l'état est actionnaire suite aux conclusions des états généraux de l'industrie tel qu'exprimée à nouveau par Nicolas SARKOZY, lors de son discours sur le site d'Eurocopter à Marignane en Mars 2010.

Alors à la SNCM, l'Etat détient 25 % des parts du capital de l'entreprise : pourquoi l'Etat ne met pas en œuvre les décisions du Président de la République ?

Les salariés sont bafoués dans leurs droits. Aucune réponse ne leur est apportée en ce qui concerne leur avenir et celui de la compagnie de Service Public SNCM qui génère 3000 emplois principalement en Corse et en P.A.C.A, deux régions déjà grandement sinistrées par le chômage.

Le Préfet Hugues PARANT, représentant de l'Etat au niveau local, relaie pour l'heure, les propos de la direction qui prétend qu'il n'y a pas d'incidences sur l'emploi. Qu'on en juge, la direction annonce :

- *Vente du NGV Liamone et désengagement des liaisons de service public entre Nice et la Corse.
1 navire en moins durant 5 mois d'activité et environ 80 emplois supprimés.*
- *Désengagement des lignes à passagers entre Marseille et le Maghreb au profit de Louis Dreyfus qui opère sous pavillon anglais (c'est-à-dire sous pavillon dit de complaisance avec des marins étrangers payés et traités aux conditions de leur pays d'origine, directive « BOLKESTEIN »).
2 navires sont concernés, dont un à l'année et 400 emplois menacés.*
- *Vente du siège historique de l'entreprise au 61 bd des dames au seul bénéfice des actionnaires.*
- *Vente du « Napoléon Bonaparte », navire le plus confortable et plus gros pourvoyeur d'emplois.*

TOUTE LA TRANSPARENCE

DOIT ETRE FAITE

DANS LE CONFLIT SNCM

La direction bafoue les lois, s'assoit sur le Code du Travail et multiplie les actes de répression à l'encontre des marins. Aujourd'hui, alors qu'on arrive à un mois de grève, la direction fait à nouveau des annonces « jusque boutistes » et refuse de communiquer dans les instances représentatives du personnel son projet stratégique qui conditionne ses actes de gestion.

De leur côté, les marins poursuivent la grève car ils affirment être confrontés à un démantèlement de leur compagnie.

La grève engagée par les marins est d'intérêt général. Elle porte sur la défense de la SNCM et à travers elle du service public de continuité territoriale, entre le continent et la Corse. Son financement avec l'argent de nos impôts, fait l'objet de convoitises de la part des compagnies à bas coûts (low cost) qui pratiquent le dumping social et fiscal. Véolia, majoritaire dans le capital de la SNCM, devant un Etat spectateur, pactise avec ces compagnies pour faire plus de profit au détriment de l'emploi, des navires et des usagers avec des diminutions de rotations entre la Corse et le continent pendant les 9 mois hors saison d'été, non rentables.

Par conséquent, le gouvernement et le Président de la République doivent, sans tarder, mettre en œuvre leurs engagements dans l'intérêt général.

Aussi, la CGT réclame l'organisation d'une table ronde afin d'apporter toutes les garanties industrielles et sociales concernant l'emploi, la flotte et les missions de service public opérées par la SNCM. Cette demande est soutenue par les deux présidents Dominique BUCCHINI et Paul GIACOBBI de la Collectivité Territoriale de Corse et par Michel VAUZELLE, président de la Région PACA. Le 1^{er} adjoint au maire de Marseille, Roland BLUM nous a assuré pour sa part de son interpellation de Monsieur MARIANI.

**La CGT engage la solidarité financière pour aider les marins à tenir dans cette lutte d'intérêt général.
Vous pouvez verser à UD CGT Solidarité – 23, bd Charles Nedelec – 13003 Marseille.**